

AÉSIO mutuelle
vous accompagne au quotidien
pour répondre à toutes vos questions
et vous conseille dans votre choix.

RETROUVEZ TOUTES
NOS COORDONNÉES
SUR NOTRE SITE INTERNET

aesio.fr

CONVENTION COLLECTIVE DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, DES CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET DES SOCIÉTÉS DE CONSEILS (IDCC 1486)



Les représentants de la Branche des Bureaux d'Études Techniques, Cabinets Ingénieurs Conseils et Sociétés de Conseils ont signé, le 3 novembre 2020, un nouvel avenant modifiant le régime frais de santé conventionnel au bénéfice des salariés de la profession. Ils ont ainsi souhaité améliorer le niveau des prestations de l'offre conventionnelle et ont recommandé AÉSIO Mutuelle pour poursuivre sa mise en œuvre et en assurer sa promotion, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce régime attractif et mutualisé au sein de votre profession vous permet de couvrir les frais médicaux de vos salariés et leurs ayants droit sans considération d'âge ou d'état de santé. Ce régime vous garantit également que vos contrats seront automatiquement mis en conformité à chaque évolution réglementaire.

En choisissant AÉSIO Mutuelle, vos salariés bénéficieront de services de prévention et d'aides individuelles via le Degré Élevé de Solidarité, en complément de l'Action Sociale Institutionnelle.

Nous vous apportons toute notre expertise dans l'assurance et la gestion du régime frais de santé conventionnel. Nos agences et notre service client, basés en France, vous assurent un accueil personnalisé et efficace.

Aujourd'hui, nous vous accompagnons pour remplir l'ensemble de vos obligations conventionnelles en matière de protection sociale ! C'est pour vous, la garantie de bénéficier de démarches simplifiées grâce à une gestion et un point de contact uniques.

UNE OFFRE SANTÉ CONFORME À VOTRE CCN

4 NIVEAUX DE GARANTIES AU CHOIX

+ 1 SURCOMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE AU CHOIX DU SALARIÉ

Vous choisissez le régime qui correspond aux besoins de vos salariés et à votre budget, parmi 4 niveaux de protection : la base conventionnelle et 3 régimes améliorés.

En fonction de votre choix, vos salariés peuvent souscrire à titre facultatif aux options 1, 2 ou 3 et accéder ainsi aux garanties du niveau amélioré souhaité.

Votre salarié peut également souscrire à une surcomplémentaire "Renfort Hospitalisation", à sa charge exclusive.



GARANTIE SANTÉ CONFORME À VOS OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES



► LA MUTUALISATION, UN AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

Vous bénéficiez du maintien de la cotisation en Euro pendant 2 ans.

► DEGRÉ ÉLEVÉ DE SOLIDARITÉ

Services de prévention et aides individuelles pour vos salariés.

► UNE GARANTIE BIEN-ÊTRE

Le remboursement de la médecine douce est prévu dès le régime de base.



Mettre en place une complémentaire santé collective est l'assurance pour vos salariés de se soigner à moindre frais, et pour vous un moyen de les motiver.

Un conseiller expert vous facilite la mise en place de votre régime de complémentaire santé.

Tout au long de votre contrat le Groupe AÉSIO vous assure un suivi permanent et des conseils personnalisés.

VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE ET TRAVAILLEUR NON SALARIÉ (TNS) ?

Notre gamme spécifique vous accompagne pour protéger au mieux votre santé et celle de vos proches en bénéficiant des avantages fiscaux de la loi Madelin. Votre conseiller reste à votre écoute pour toutes demandes personnalisées.

DES SERVICES D'ASSISTANCE,

UN SOUTIEN À TOUT MOMENT POUR VOUS ET VOS SALARIÉS.

En souscrivant au régime santé, AÉSIO assistance vous permet de bénéficier d'une aide 24h/24.



En cas d'aléa de santé (hospitalisation, chirurgie ambulatoire, immobilisation...) : aide à domicile, prestations de bien-être, garde des enfants, garde des personnes dépendantes...



Gestion de crise sur site : intervention d'un psychologue sur site en cas d'agression ou de suicide d'un salarié, d'accident du travail ou pour tout événement traumatisant survenu sur le lieu de travail.



En cas de déplacement à plus de 50km du domicile : conseils médicaux, rapatriement médical, venue d'un proche au chevet...



Accompagnement de l'aidant et de l'aidé : bilan social par un travailleur social, prévention de l'épuisement de l'aidant, accompagnement psychologique.

*Selon les conditions prévues dans votre garantie.

GARANTIES D'ASSISTANCE : IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

DES AVANTAGES FACILITANTS

► KALIXIA

Profitez de nombreux services et avantages chez les professionnels partenaires KALIXIA : **6 000 centres optiques, plus de 3 500 centres audio et près de 450 ostéopathes.**



► UN RÉSEAU D'AGENCE DE PROXIMITÉ UNIQUE

Pour garder le lien, profitez de notre réseau de près de **350 agences partout** en France, il combine service, qualité et contact humain avec des équipes expertes et disponibles.

► ESPACE ENTREPRISE

Vous bénéficiez d'un espace personnalisé pour retrouver vos documents, suivre vos contrats...



INCLUS DANS VOTRE RÉGIME SANTÉ SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Soucieuse de la santé en entreprise, AÉSIO Mutuelle vous accompagne pour le bien-être de vos collaborateurs. Nous vous proposons une large palette d'actions de prévention « sur-mesure », dans le cadre de notre programme CAP Santé Entreprise (Confiance, Accompagnement, Prévention). Traitant de sujets de santé publique adaptés à l'environnement professionnel et de santé au travail, elles sont la garantie de bénéfices pour tous.

Nos experts de la prévention construisent avec vous, à partir d'un diagnostic, un plan d'actions de prévention répondant aux problématiques de santé liées à votre activité :

- activité physique
- nutrition
- gestes et postures pour le travail sur écran
- gestion du stress

Toutes nos interventions sont animées et encadrées par des professionnels diplômés et certifiés qui vous apporteront une information de qualité et des conseils pratiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

55%

des français ressentent du stress au travail, et ce au moins une fois par semaine*.

* Étude réalisée en 2020 par ADP Research Institute.